QUESTION DU TRAVAIL

DEVANT LA

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

DE MONTRÉAL

Allocution du Président du Conseil Particulier, à l'assemblée générale du 20 avril 1890.

Montréal :
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1890

QUESTION DU TRAVAIL

QUESTION DU TRAVAIL

DEVANT LA

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

DE MONTRÉAL

Allocution du Président du Conseil Particulier, à l'assemblée générale du 20 avril 1890.

Montréal :
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1890

2-1553

59723

QUESTION DU TRAVAIL

DEVANT LA

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

DE MONTRÉAL.

Allocution du Président du Conseil Particulier, à l'assemblée générale du 20 *avril* 1890.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Je vous ai déjà dit quelques mots de la question sociale dont on s'occupe beaucoup dans les autres pays et même dans le nôtre, dans un but de réforme ; et j'ai ajouté que notre société de St-Vincent de Paul, par la spécialité de ses œuvres dont la première est la visite des pauvres à domicile, pourrait bien devenir le plus utile agent de cette réforme.

Avant de réformer, il faut s'appliquer à bien connaître, à bien étudier, dans notre milieu, les abus qui

pourraient conduire à des conséquences fâcheuses, soit morales, soit matérielles. Et les abus s'introduisent par tout, même dans les organisations les plus louables et les mieux intentionnées. Par exemple, les organisations ou les unions ouvrières ont, sans doute, un but très bon, la rémunération équitable du travail et la protection raisonnable de la classe des travailleurs. Ce but est incontestablement juste et inattaquable.

Si parmi les fins qu'elles se proposent d'atteindre, ces organisations ont en vue l'augmentation des productions utiles au pays, des productions qui font la richesse d'une nation ; si elles ont en vue de perfectionner les industries, de rendre les ouvriers plus habiles, plus travaillants, plus ambitieux de bien faire, plus attachés à leurs devoirs, en un mot, plus parfaits chrétiens, on pourrait dire qu'elles sont patriotiques, et qu'on doit attendre d'elles la plus forte contribution au progrès matériel et intellectuel de notre petit peuple.

La prospérité générale d'une nation est le résultat de la prospérité personnelle des individus qui la composent. Il s'en suit que, dans n'importe quel genre d'industrie, celui qui, par un travail honnête et persévérant, par une plus grande habileté acquise dans la pratique, l'étude et la réflexion, par une économie bien calculée, et bien suivie, produit la plus grande somme de choses utiles, tout en se procurant à lui-même et à sa famille des conditions d'aisance matérielle enviables, n'en est pas moins le plus grand contributeur à la prospérité publique ; et à ce titre il peut être appelé bon patriote. Tous les bons citoyens doivent aspirer à cette qualification, dans la mesure de leurs forces ; et tous ceux qui y aspirent la méritent à des degrés divers.

Il s'ensuit encore que ceux qui travaillent le moins

possible ou qui produisent le moins, soit par incapacité naturelle, soit par paresse, soit par suite d'habitudes déréglées, deviennent des hommes plus nuisibles qu'utiles à la prospérité publique ; ils la diminuent comme le passif diminue l'actif, dans la comptabilité, en devenant des fardeaux pour la société.

Delà, il faut conclure que tout bon citoyen doit à son pays une somme de travail et de produits proportionnée à ses forces, à ses talents, à son habileté. Le travailleur doit encore plus immédiatement la même mesure de travail à celui qui l'emploie où à celui qui paie son salaire. Le Cardinal Gibbons, qui manifeste tant de sollicitude pour le bien être des classes ouvrières, dans un volume important qu'il vient de publier, " *Our Christian Heritage*," dit que l'ouvrier doit " s'identifier consciencieusement avec les intérêts de " son patron qu'il doit avoir à cœur sa prospérité autant " que si c'était la sienne propre "

Voilà le devoir, voilà la règle. Assurément, les unions ouvrières qui ont l'honneur insigne d'avoir pour modèle et pour patron, un saint patriarche, comme l'Auguste charpentier de Nazareth, ne sauraient avoir des règles contraires à celle-là.

Le Cardinal Gibbons n'en fait pas seulement un devoir de conscience, mais une question d'intérêt pour les ouvriers. " Les salaires qui leur sont payés, dit-il, proviennent des profits de l'établissement, et plus ils contribuent à son succès, plus le propriétaire sera capable de les bien rémunérer pour leurs services."

A propos de la Conférence internationale récemment tenue à Berlin, sur la question du travail, on rapporte que M. de Bismark aurait exprimé la même pensée, en d'autres termes.

" Le plus grand danger, aurait-il dit, n'est pas celui des grèves, car elles ne sont que passagères. La plus triste possibilité, pour le malheur des travailleurs, est dans le fait que ces grèves pourraient décourager les propriétaires d'établissements industriels, des manufactures, au point de leur faire désirer d'en abandonner l'exploitation."

En effet, les manufactures ne sont un avantage pour un pays qu'à la condition qu'elles puissent s'y maintenir dans un état prospère. Et les intérêts des ouvriers sont tellement les mêmes que ceux des propriétaires que, si ceux-ci succombaient sous le fardeau des dépenses, les ouvriers se trouveraient sans emploi. Ce serait donc une victoire bien désastreuse, pour les uns et pour les autres, que celle que remporterait le travail sur le capital, en pareil cas.

La voix de la conscience, le sentiment patriotique et l'intérêt bien entendu de tout le monde, nous crient bien haut qu'il faut éviter de pareils conflits.

A Montréal, nous n'avons pas de très puissants syndicats, ni chefs d'industries qui refusent de payer aux travailleurs des gages raisonnables, et je crois que tous les ouvriers, aux salaires courants d'aujourd'hui, avec une sage économie pourraient tous vivre honorablement. Voilà pourquoi nous n'avons pas eu, dans notre ville, jusqu'à présent, de ces grèves désastreuses comme on en a vu dans d'autres pays.

Cependant, si je suis bien informé, il y a des abus regrettables que les chefs d'ateliers ne peuvent pas toujours contrôler, et c'est cela surtout qu'il importe de bien examiner et de faire disparaître, s'il est possible. Il y a une proportion de malhonnêteté un peu partout. Partout on trouve des gens qui ne cherchent qu'à vivre

aux dépens d'autrui, et ces gens-là ne devraient jamais être admis dans les unions ouvrières parce qu'ils en méconnaissent les vrais intérêts et ne savent que les compromettre. Un de ces membres dangereux engageait tout récemment un nouveau venu à faire partie d'une union, " parce que, disait-il, c'est plus facile d'avoir de l'emploi, et quand on est employé, qu'on travaille ou ne travaille pas on est payé tout de même."

Ce sont des ouvriers comme ceux-là qui, quand ils n'ont pas d'autres engagements en vue, s'entendent pour faire durer un mois l'ouvrage d'une semaine. Ils trompent aisement l'œil des surveillants ; ils laissent des points faibles, inachevées afin qu'on les oblige à recommencer le lendemain ce qu'ils ont fait la veille.

On m'a affirmé qu'un ouvrier, après avoir terminé la pose d'un appareil dispendieux, dans un grand établissement public, s'est vanté, dans un moment d'expansion, qu'il avait arrangé les choses pour qu'on fût obligé de le rappeler bientôt et souvent pour le réparer !

La grandeur de ce crime est effrayante, et les unions ouvrières ont un intérêt plus grand que les autres à expulser ces gens-là de leurs sociétés.

Les abus du temps et de la règle sont un autre grief dont le public souffre de plus en plus. Les ouvriers sont payés à l'heure. Vous avez une petite réparation à faire faire. Vous priez le chef de l'atelier de vous envoyer un homme. Il vous en envoie deux, c'est la règle. Souvent ils s'installent chez vous avec le même sans gêne que s'ils étaient dans leur boutique; défont et réfont en peu de temps, dans quelques heures ; puis ils repartent ; mais ils ne rentrent à l'atelier que vers le soir, et vous chargent à vous toutes les heures écoulées depuis leur départ du matin. Il est même venu à ma

connaissance que des ouvriers se sont fait payer le soir, par leur patron des heures de travail supposé fait chez un citoyen qui ne les avait ni demandés, ni vus, ni connus. C'est le patron qui a été cette fois victime de ce vol.

Preuve que la surveillance sur l'emploi du temps n'existe pas, et que les ouvriers à gages peu scrupuleux peuvent se faire des salaires en jouant. C'est la réalisation à la lettre du propos cynique : " qu'on travaille " ou qu'on ne travaille pas, on est payé tout de même."

Comment expliquer autrement qu'un travail fait, il y a 12 à 15 ans, par un seul homme, en 4 à 5 jours, et au prix de moins de dix piastres, a été refait l'année dernière, à la même place, sans augmentation d'étendue au prix de plus de $40.00, les travailleurs ayant exigé salaire pour un nombre d'heures équivalent à près de 25 jours !

S'il fallait croire que les hommes d'aujourd'hui ont dégénéré et ont perdu de la vigueur ou de l'aptitude au travail dans cette énorme proportion, depuis 15 ans, ce serait désespérant pour notre race. Mais non, ce ne sont sans doute encore que des exceptions, et je suis sûr que la classe ouvrière honnête condamne ces abus tout autant que nous, parce qu'ils tendent à rabaisser la dignité et l'honorabilité du travail.

Je veux être bien compris, je ne crois pas les ouvriers plus méchants que les autres hommes, mais je pense que leur conscience est trop souvent mise à l'épreuve par leurs intérêts du moment. On est obligé de faire des tarifs pour régler les honoraires des professions libérales. Et si on changeait le mode de faire les emplettes, si, au lieu d'aller choisir soi-même ce que l'on veut, on donnait simplement au fournisseur l'ordre de remettre

des marchandises pour une somme d'argent déterminée, croit-on que, dans tous les cas, nous aurions la mesure et la quantité désirées ?

C'est la même chose pour les ouvriers, il y en a qui donnent la bonne mesure de temps, et d'autres qui ne la donnent pas, les uns travaillent consciencieusement et les autres tuent le temps de différentes manières. Ils ont tous un salaire déterminé, par jour ou même par heure, et ils donnent en retour la quantité et la qualité de travail qu'ils veulent. Il y a là un danger pour la conscience du travailleur et un péril pour la bourse des propriétaires.

Les unions ouvrières s'honoreraient beaucoup et se rehausseraient beaucoup dans l'estime publique, si elles pouvaient inventer un moyen de ne faire payer le travail que ce qu'il vaut, en réglant le temps qu'il faut raisonnablement pour l'exécuter. Outre la question d'honnêteté, il y a une différence notable dans la capacité, l'habileté et l'activité des hommes ; les uns sont vifs et adroits, les autres lents et hésitants dans les opérations. Les uns font aisément, dans une heure, ce que d'autres ne font pas dans deux, et les heures sont payées le même prix pour tous.

Maintenant la règle de terminer la journée à 6 heures est observée avec une fidélité sans discernement, je pourrais dire même quelques fois avec une ponctualité coupable.—Par exemple, vous voulez faire réparer le toit de votre maison qui laisse entrer quelques gouttes d'eau. Un beau matin, on vous envoie un ouvrier. Il défait de suite l'étendue qu'il croit pouvoir réparer dans sa journée. Mais six heures sonnent, il lui faudrait encore un quart d'heure de travail pour compléter la partie défaite. Il part sans rien dire, et sans

se préoccuper des nuages menaçants qui s'élèvent dans le firmament. Au milieu de la nuit un orage arrive ; l'eau pénètre dans la maison par l'ouverture béante, inonde les tapisseries, les tapis et les meubles, coulant à travers les plafonds et les planchers. En moins d'une heure, le malheureux propriétaire a plus de dommage qu'il en aurait subis pendant des années avec son vieux toit.

On a vu des manœuvres montant du mortier au second étage d'une maison habitée, au moyen d'une poulie ; le sceau plein arrive à l'ouverture ; le manœuvre le reçoit, le tire sur la tablette au beau milieu de la fenêtre, et pendant qu'il déplace le crochet, le premier coup de l'angélus frappe son oreille; il décampe comme un homme pris de panique, laissant aux gens de la maison le soin de descendre ce mortier pour fermer la croisée! Voilà ce que j'appelle une ponctualité coupable. Pour sauver des valeurs périssables, l'église elle-même suspend la défense des œuvres serviles les jours de dimanche et de fêtes d'obligation.

Je n'attaque pas ici la règle de terminer la journée à 6 heures, mais assurément pour être bonne il faut qu'elle permette des exceptions dans des cas semblables à ceux que je viens de mentionner.

Je vois cependant une plus grande injustice encore dans l'uniformité des gages à des ouvriers, apprentis ou manœuvres, qui, dans leurs classes respectives, n'ont pas une valeur uniforme ou égale. Cette injustice me paraît plus grave surtout envers les travailleurs énergiques, courageux, habiles et intelligents qui se trouvent ainsi, quant au salaire, au niveau des moins capables, des plus lents à la besogne et des moins

scrupuleux sur l'emploi du temps. L'aiguillon d'une émulation salutaire n'existe plus.

La différence entre les caractères n'est pas moins grande. Il y a des ouvriers consciencieux et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers dociles à recevoir les instructions, et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers sobres et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers polis et des contradicteurs grossiers. De là il arrive quelquefois que le patron provoqué et insulté, veut renvoyer l'un de ces fâcheux ; mais si, sous le prétexte que cet employé est membre d'une union, les autres se liguent pour menacer le patron de l'abandonner tous, s'il ne le retient à son service, on porte atteinte à la liberté du patron et à la justice.

Le plus grave des abus est peut-être celui de l'ostracisme pratiqué contre ceux qui ne sont pas de l'union. Un étranger nous arrive bien recommandé par une société de St-Vincent de Paul. Il trouve de l'emploi chez un entrepreneur. Celui-ci le met à l'épreuve et le trouve plus ardent au travail que les autres compagnons ; il le loue et l'encourage en leur présence comme un bon exemple à suivre. De suite on se ligue et on va dire au chef de la boutique que cet homme n'est pas de l'union et que, s'il reste à son service, tous les autres vont se retirer. Il y a là une atteinte à la liberté du travail et à la charité.

Dans le premier cas, on soustrait la paresse ou l'insubordination à son juste châtiment, et dans le second, on frappe d'ostracisme l'amour du travail et du devoir.

Ça sent trop la franc-maçonnerie qui, dit-on, soutient ses membres, même quand ils sont criminels, au

détriment des honnêtes gens qui ne sont, pas de la secte.

Cet ostracisme est l'équivalent de ce qu'on appelle en Irlande le *Boycotting*, condamné par l'Eglise et par le cardinal Gibbons, cet ami sincère de la classe ouvrière, comme contraire à la liberté. " Vivez et laissez vivre, " dit-il, est une sage maxime dictée également par la loi du commerce et par la charité chrétienne. " Les unions ouvrières doivent s'efforcer d'imiter leur saint Patron, et se rappeler que la sainte Ecriture peint toutes les grandeurs de St-Joseph en un seul mot ; " *Il était juste.*"

On ne demande rien de plus des organisations ouvrières. Que ceux qui les dirigent soient attentifs à veiller aux intérêts bien compris des ouvriers, à faire disparaître les abus semblables à ceux que je viens de signaler, à faire bien comprendre combien tout travail honnête est digne, respectable et honorable même, et que la fainéantise et les abus soutenus par esprit de corps en détruisent complètement la dignité.

Nos organisations qui ont un but louable, doivent s'appliquer à prouver qu'elles n'ont pas pour objet de diminuer les productions de nos industries nationales, mais plutôt de les augmenter et de les perfectionner. Elles ne doivent pas recevoir avec une confiance implicite les conseils et les avis des organisations similaires des pays étrangers, par crainte d'être engagés inconsciemment dans les voies de l'infériorité.

Ces étrangers pourraient bien avoir en vue de ruiner nos industries, d'élever le prix de nos produits très-haut, afin de pouvoir, à un moment donné, leur faire concurrence sur nos propres marchés.

De tout temps les peuples prospères ont été les

peuples travaillants et chez qui le travail était libre. Sans vouloir condamner absolument la limitation des heures de travail, je ne puis m'empêcher de rappeler ici qu'on a toujours expliqué le succès d'un homme heureux en affaire, par une expression bien simple devenue proverbiale : "c'est un homme qui se lève matin ;" comme on disait d'un grand savant ou d'un artiste renommé : "sa bougie ne s'éteint jamais."

Certains ouvriers peuvent bien préférer les heures matinales et celles du soir pour les travaux les plus dûrs, parce qu'elles sont plus fraîches et les plus favorables dans la saison de l'été ; et, ce droit ne saurait leur être interdit sans injustice. De là le devoir de ne pas gêner la liberté des ouvriers qui ne veulent pas devenir membres des Unions.

Je vous ai parlé de cette question, messieurs, parce que je sais que nous aimons tous la classe ouvrière et que nous la considérons comme le facteur essentiel de la prospérité générale du pays ; parce que, si les abus du temps, dont nous voyons déjà quelque peu les symptômes, devenaient la règle générale, notre avenir national serait sérieusement compromis, dans mon opinion ; parce que les confrères zélés de la St-Vincent de Paul, qui savent parfaitement à quel état de misère conduisent invariablement les inclinations à la paresse, à la fainéantise, à l'intempérance, à la malhonnêteté, pourraient peut-être coopérer avec les chefs et les meilleurs amis des Unions pour prévenir, autant que possible, le danger, et conserver intacte à la classe ouvrière l'estime dont elle jouit à juste titre.

Je voudrais voir tous les ouvriers aimer leurs métiers, comme on aime une profession qu'on a choisie ; car lorsqu'on aime son métier on le pratique avec bon-

heur, on s'efforce d'en augmenter l'importance par son application, on en fait valoir les avantages en y déployant tout son talent, tout son savoir-faire.

Il est cependant à craindre que l'uniformité des gages, " qu'on travaille ou qu'on ne travaille," qu'on soit habile ou maladroit, ne soit un empêchement aux efforts personnels et au développement, au perfectionnement des talents naturels, qui ne manquent pas chez nos industriels.

C'est pourquoi je soumets humblement la question d'établir des degrés de compétence, dans les corps de métiers, des règlements pour exclure ou punir les voleurs de temps comme on punit les voleurs d'argent, et aussi pour forcer les ouvriers maladroits ou négligents à refaire à leur frais les ouvrages qu'ils auront mal exécutés et qu'il faudra recommencer ou réparer dans un délai trop court ; comme moyen de soutenir et d'élever la respectabilité de la classe ouvrière.

——:o:——

on
é-

es
oit
ef-
ne-
ez

on
de
ro-
et
s à
xé-
un
ver